

LA GUISANE



bulletin de liaison

ASSOCIATION ORSEL-LIENS

NUMERO 25

MARS 2007

SOMMAIRE DU N° 25

mars 2007

Sommaire	2
Le mot du Président	3
Vie de l'Association : C.R. du 20 01 2007	4 à 6
Mémoires de Lucile Orsel des Sagets	7 à 12
Photos Marcigny et Artaix	13
Achat d'un immeuble Orsel	14
Photos « Souvenirs »	15
Vous avez dit...ORSEL	16
Souvenirs Empaire « A ma Fille » (1818-1825)	17 à 20
Les Orsel Industriels et Négociants au XVIII°	21 à 22
Contrat de Mariage Orsel - Charlot de Courcy	23 à 24
Photo Orsel 11 mai 1957	25
Contrat de Mariage Rué—Forest	26 à 27
Evénements familiaux	28

La « GUISSANE »
Bulletin de liaison de l'Association ORSEL-LIENS
Rédaction Etienne Orsel des Sagets
44 rue de Valette
41320 SAINT JULIEN sur CHER
Tel : 02 54 96 41 16 etienne@orsel.fr

LE MOT DU PRÉSIDENT

Mars 2007

Chères Cousines, Chers Cousins,

1984, n°1 de la Guisane ; Mars 2007, l'Association ORSEL-LIENS édite le n° 25 de notre bulletin de liaison. Que de travail en plus de vingt ans !

Les années s'écoulent entrecoupées de temps forts et de périodes plus calmes.

L'action de 2006, au-delà de la gestion des affaires courantes et de la publication de la Guisane a portée essentiellement sur l'organisation de notre prochaine « Cousinade » qui se déroulera cette fois-ci à Paris les 3 et 4 novembre 2007.

La « Cousinade » de Lyon en 2000, nous avait fait découvrir les lieux de vie de notre famille après leur première migration du Monétier vers Lyon et sa région. Nous avons aussi touché de près l'œuvre de Victor Orsel avec les visites du Musée des Beaux Arts et de la Basilique de Fourvière.

En 2003 la « Cousinade » au Monétier Les Bains nous avait permis d'être au contact même de nos racines et de prendre conscience de nos origines. La découverte du cadastre de 1540 où l'on pouvait déjà lire la présence de nos ancêtres Orsel avec un S en est un beau témoignage.

Fidèle à cette tradition de nous rassembler dans un lieu ayant un lien fort avec notre famille, la « Cousinade » de 2007 nous réunira cette fois-ci à Paris où certains de nos ancêtres ont fait souche depuis le dernier quart du 18^{ième} siècle.

Le premier des Orsel, en ligne directe, arrivé dans la capitale est Joseph Orsel (le Joseph de la rue d'Orsel). Si nous ne savons pas avec certitude sa date arrivée à Paris, nous avons en revanche connaissance d'un acte notarié daté du 4 mars 1774, faisant foi de sa présence dans cette ville à cette date. Son frère Antoine, après un séjour de 10 ans en Angleterre, est arrivé à Paris vers 1775, année où il acheta l'hôtel de Beaufort, rue Quincampoix, ancien siège de la Banque Law et construit à l'origine par Gabrielle d'Estrée, célèbre maîtresse d'Henri IV.

Si au travers de notre documentation nous sommes capables aujourd'hui d'égrainer des dizaines d'adresses à Paris ayant trait avec notre famille, cela offre peu d'intérêt. En revanche ce qui est plus intéressant et qui sera le point fort de notre Cousinade, c'est de mettre en scène nos ancêtres parisiens, dans leur contexte historique, en utilisant comme toile de fond les collections du Musée Carnavalet ; Musée Historique de la Ville de Paris.

Joseph et Antoine sont arrivés à Paris à la fin du règne de Louis XV, ils ont connu Louis XVI et vécu la révolution de 1789. Les générations suivantes ont grandi sous l'Empire et pour certains partagé les campagnes de Napoléon. Jules et ses frères et sœurs sont nés à l'époque de Charles X. Enfants, ils vivaient rue du Faubourg St Martin, quartier en plein développement immobilier à l'époque car la ville, cadre de leur vie, évoluait également et tout cela ne fut pas sans influence sur eux. La gare de l'Est, toute proche aujourd'hui, n'était pas encore construite, et le moteur à vapeur des futures locomotives n'en était qu'à ses balbutiements.

Alors comment vivait-on à Paris sous ces différentes périodes ? Cette visite conférence dans ce cadre prestigieux qu'est le Musée Carnavalet nous permettra de mieux comprendre d'où nous venons.

Je vous invite tous, et nombreux, à cette « Cousinade » 2007 à Paris.

Merci à Tous

Bruno Orsel

Vie de l'Association

ASSOCIATION ORSEL-LIENS

Mairie de 05 LE MONETIER LES BAINS

Siège administratif : 32, rue de l'Amiral 95000Cergy tel 01 34 20 04 16

E-mail : ORSEL95@aol.com

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du samedi 20 janvier 2007

Préparation de la « Cousinade »: Compte-rendu n°2

Etaient présents chez Claude Orsel qui nous accueillait chez lui :
Claude Orsel, Gérard Orsel, Amélie Orsel, Denys Pécriaux, Bruno Orsel.

Durant la réunion il a été convenu des points suivants :

Rappel des décisions précédentes : Il avait été décidé lors de la précédente réunion et diffusé dans la dernière Guisane que la prochaine « Cousinade 2007 » se déroulerait les 26 et 27 mai 2007 à Paris avec comme sujets principaux une visite conférence à ND de Lorette autour de l'œuvre de Victor Orsel et une découverte du musée Carnavalet autour du thème : la vie les Orsel à Paris aux 18^e et 19^e siècle et de leurs contemporains. Ces deux visites conférences étaient l'une et l'autre conduites par des spécialistes de la peinture et l'histoire parisienne.

Tout le programme était arrêté et nous venons d'apprendre que Mme Pinot de Vilbon, conférencière pour la visite ND de Lorette ne pourra pas être disponible ce week-end de la Pentecôte et que le musée Carnavalet sera fermé le dimanche 27 mai.

Face à ces deux imprévus majeurs, le conseil a décidé de modifier la date de la « Cousinade » et de la reporter au samedi 3 et dimanche 4 novembre 2007 .

Le programme est arrêté de la façon suivante :

SAMEDI 3 NOVEMBRE 2007

11h00 - Accueil des participants :

L'accueil des participants se fera dans la salle paroissiale de N.D. de Lorette.

Action à mener par Claude :

- confirmer la réservation de la salle auprès de la paroisse.
- Vérifier si il y a un coût de location.

12h00 – Déjeuner :

Pour des raisons de commodité nous optons pour un repas du type pique-nique où chacun se chargera d'apporter son repas. Le repas sera pris dans la salle paroissiale.

14h00 – Visite conférence à N.D. Lorette.

à Madame Pinot de Vilbon, spécialiste de Perrin, ami de Victor Orsel, nous

16h00 commentera les peintures de Victor réalisées pour cette église et nous parlera de son œuvre en général.

Action à mener par Gérard et Amélie :

- *communiquer à Mme Pinot de Vilbon les informations nécessaires à sa conférence*
- *Préparer les documents qui seront distribués aux participants.*

16h00 – En direction du quartier de Montmartre / rue d'Orsel

à Les déplacements se feront en voitures individuelles, en métro ou à pieds.

17h00 *Action à mener par Bruno : préparer des plans de circulations*

18h00 – Rue d'Orsel

Histoire de la rue d'Orsel. Patrimoine et testament Josef Orsel ainsi que celui de son gendre Jean-Jacques Lambin.

Action à mener par Gérard : Préparer toute la documentation qui sera distribuée aux participants.

18h30 – Exposé par Gérard sur l'état des recherches généalogiques de la famille

à Présentation de documents

19h30 Quartier libre pour ceux qui le préfèrent.

Action à mener par Gérard :

- *Préparer les documents qui seront distribués aux participants*

Action à mener par Claude :

- *Trouver un lieu de rassemblement.*

19h30 – Dîner au restaurant :

à Restaurant l'AFGHANI 16, rue Paul Albert Paris 18^e

21h00 Durant le repas : Vente aux enchères des œuvres des artistes de la famille.

En effet Amélie se propose d'organiser un concours s'adressant aux artistes de la famille où le jeu consisterait à reproduire des œuvres de Victor Orsel.

Ces œuvres seront mises aux enchères durant le repas.

Action à mener par Amélie :

- *Sélectionner les œuvres à reproduire et organiser le concours*

Action à mener par Claude :

- *Confirmer la réservation du restaurant en temps voulu et arrêter le menu.*

DIMANCHE 4 NOVEMBRE

- Messe pour ceux qui le souhaitent :

Action à mener : Choisir une paroisse et communiquer les horaires.

10h00 – Visite conférence au Musée Carnavalet :

Le thème : comment vivaient nos ancêtres à Paris aux 18^e et 19^e siècle. Où vivaient-ils?

Quel était leur cadre de vie, comment ont-ils vécu les événements politiques de la capitale : la royauté, la révolution, l'empire, la révolution industrielle ?
Cette visite sera conduite par Christian Thibedore, conférencier libre sur l'histoire de Paris.

Action à mener par Gérard et Bruno :

- *Communiquer toutes les informations familiales pour l'organisation de cette conférence.*

13h00 – Déjeuner :

Au restaurant l'Ours ; 100 rue de Quincampoix ou dans la salle paroissiale de l'église Saint Nicolas des Champs (paroisse parisienne de nos ancêtres).

Action à mener par les organisateurs : arrêter un choix.

14h30 - Rue Quincampoix :

Visite et histoire de la rue Quincampoix : Hôtel de Beaufort propriété de Antoine Orsel dit de Beaufort.

Action à mener par Gérard :

- *rassembler la documentation et l'iconographie qui seront distribuées aux participants.*

POINT DIVERS :

Le logement :

- Beaucoup de parisiens pourront accueillir chez eux : des frères, sœurs, cousins.
Cette organisation est affaire individuelle.
- Hôtel : une liste sera diffusée en temps utile.

Le coût de la participation :

- Les dépenses seront les suivantes : 2 repas, conférenciers, location de salles paroissiales.
- Action à mener par Denys :*
- *Se charger de collecter toutes les informations de coût afin d'arrêter le montant de la participation individuelle.*
 - *Communiquer une liste d'hôtels.*

Merci à tous pour votre assistance à la préparation de la « **Cousinade 2007** »

Bruno Orsel

Attention :

la « **COUSINADE** » change de dates
Samedi 3 et Dimanche 4 Novembre 2007

SOUVENIRS DE LUCILE RUE DES SAGETS

SEMUR (*Semur en Brionnais* 71)

Le morne et silencieux Semur que vous connaissez, n'était plus le gai Semur de 1806.

A cette époque il était habité par une quinzaine de bonnes vieilles familles, toutes plus ou moins parentes ou alliées. Elles vivaient dans l'intimité la plus complète, et mes grands-parents furent bien vite appréciés et aimés dans ce milieu, comme ils l'avaient été ailleurs. Tout deux aimant à recevoir, jeunes, gais, serviables et bienveillants, ils avaient toutes les qualités requises pour être en harmonie avec leur voisinage, et si la paix de la charmante petite ville était parfois troublée par quelques commérages, ce n'était jamais eux qui en étaient coupables.

Depuis la Toussaint jusqu'au Printemps, on se voyait tous les jours ; matin à la messe, car en dépit de l'amour du plaisir, la foi restait vive chez la plupart, et le soir, après le souper de six heures, on s'armait du traditionnel falot et l'on se réunissait, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre; on appelait cela "l'Assemblée". Les hommes jouaient au boston, les femmes brodaient, et l'on devisait gaiement jusqu'à dix ou onze heures. Chaque famille avait son jour. Pendant les vacances, au moment des vendanges, et en Octobre, l'Assemblée était remplacée par de grandes réceptions. Semur et Marcigny se réunissaient souvent.

Une fête restée célèbre, la fête de "l'Oiseau", avait lieu tous les ans. Dans cette dernière ville. C'était en automne : toute la Société Semuroise descendait violon en tête. Un immense souper avait lieu, et au dessert on chantait, et on proclamait reine une des jeunes femmes présentes. On dansait ensuite toute la nuit, et au point du jour les Semurois remontaient comme ils étaient descendus. La Reine choisissait son Roi. Cette royauté durait une année pendant laquelle ils présidaient les fêtes et veillaient à leur organisation.

Ma grand-mère fut Reine de 1806 à 1807. Ce bienheureux âge d'or commencé pendant les beaux jours de l'Empire, battait son plein sous la Restauration, sous Louis Philippe il allait diminuant, et je l'ai vu finir avec la République de 1848.

Au temps des Reines de l'Oiseau, le peuple était plus sérieux que la Haute Société. Aujourd'hui les choses ont changé de face. Pour le plaisir, le peuple tient la corde, et l'on ne fait plus de Reines que chez les blanchisseuses!

Plusieurs de ces jeunes femmes, si belles à ce moment, je les ai connues âgées, cachant leurs cheveux blancs sous des perruques noires et tricotant leurs bas au coin du feu. C'est à la fin de la royauté de ma grand-mère, le 11 septembre 1807 que mon père vint au monde. Ma grand-mère soigna l'éducation de ses fils, ce dont ils se ressentirent toujours. Leurs manières étaient parfaites, et je n'ai jamais entendu un mot trivial sortir de la bouche de mon père, ni de celle de mon oncle. Si tant d'hommes fuient la Bonne Société, c'est que pour être bien, ils sont obligés de l'observer et cette contrainte devient un supplice.

Mon oncle et mon père reçurent leurs premières leçons d'un digne homme, mort en odeur de sainteté, qu'on appelait le Père d'Avranches. C'était un grand Seigneur breton, qui n'avait pas voulu, par humilité, recevoir la prêtrise, et qui consacrait sa vie à enseigner les petits enfants. Comment d'Avranches vint-il échouer à Semur? C'est ce que j'ignore. Il passait pour avoir le don des miracles, et après sa mort on l'invoqua. On racontait qu'un jour il était en mer, le vaisseau fut en péril par une tempête, on lui demanda d'intercéder pour les pauvres passagers, il se mit en prière et l'ouragan se calma aussitôt, (*ce récit est en note dans le texte original*)

Un peu plus tard, mes grands-parents prirent pour eux un professeur que j'ai connu, Monsieur l'Abbé de Guource. Enfin on les conduisit au séminaire d'Autun. Le souvenir qu'ils en avaient gardé était triste. Ils y souffraient le froid et même la faim. Il est à croire que leurs parents ne s'en doutaient pas. Ils partageaient ce malheureux sort avec Monsieur de Gonon, dont la petite nièce devait devenir plus tard ma belle-fille, et, avec le brave Maurice de Mac-Mahon, le Lion de Reishchoffen, si doux et si timide alors qu'on l'appelait "la Fille".

Ma grand-mère avait su vieillir, et n'avait pas donné un instant de regrets aux charmes de la jeunesse. Cédant aux exigences de la mode, elle avait pendant quelques temps dissimulé ses cheveux blancs, mais gênée bientôt par ce ridicule mensonge, elle jeta à la rue les frisons noirs. Cet acte qui, paraît-il, avait quelque chose d'héroïque causa un véritable émoi dans le clan féminin semurois. On vint en corps constitué chez ma grand-mère, pour la décider à revenir sur sa détermination mais elle fut inflexible. Ceci donna lieu à un charmant petit poème, dont elle fut l'héroïne sous le nom de Sylvie. Monsieur Benoît Ravier du Magny, son neveu à la mode de Brest, nous la présente en vers pleins de verve et d'entrain; dans une scène charmante qui a l'église pour théâtre: il nous fait assister à la stupéfaction des matrones, voyant entrer Sylvie, veuve, et gracieuse encore, parée de sa blanche chevelure.

A cette époque les communications n'étaient pas faciles, les routes étaient mauvaises, et l'on allait guère qu'à cheval. Les femmes ne montaient pas à l'anglaise, ce qui était moins gracieux, mais beaucoup plus sûr. Mon grand-père et ma grand-mère montaient donc beaucoup, lorsqu'ils allaient visiter leur parents, et dès que mon père et mon oncle furent en âge de les accompagner, mon grand-père prenait mon oncle en croupe, et ma grand-mère prenait mon père. Une petite sacoche renfermait les vêtements de rechange et l'on partait pour plusieurs jours en tournée de famille ou d'amis. On allait ainsi au Magny, puis à Chevigny où l'on trouvait les Beauchamp, ancêtres des du Sauzey. Une autre fois c'était à Ambierle, chez les Chaux de Lignières. De là au Bretil, près de Roanne, chez les ancêtres des du Villard et des de Prandières.

Je me rappelle avoir entendu parler mon père de ce bon vieux temps avec ma tante du Sauzey. Entre autres souvenirs de Chevigny, ils contaient que les jours de pluie; pour occuper leurs loisirs, pendant que les parents jouent au Boston ou au Trictrac, les enfants avaient installé une balançoire dans le grenier du vieux château. Une corde attachée à une poutre faisait l'affaire; une immense lucarne était auprès, par laquelle on sortait à chaque coup de balançoire, et l'habileté consistait, pendant qu'on était dans le vide, à compter le plus de moutons que l'on pouvait apercevoir dans le grand pré qui s'étendait au bas du château.

La vie s'écoulait ainsi pour mes grands-parents, très douce et très gaie. Toutefois les fêtes n'absorbaient pas complètement ma grand-mère, qui continuait à cultiver la peinture, et à faire de ravissantes miniatures dont plusieurs m'ont été conservées (1). Elle cultivait aussi la musique que son mari aimait beaucoup, et elle chantait en s'accompagnant de la guitare. Elle était pieuse, charitable, et très entendue au ménage dont elle s'occupait avec habileté, et je ne crois pas qu'elle fut étrangère à aucun des travaux qui sont du domaine féminin. Vers la fin de l'Empire mon grand-père fut nommé Maire de Semur c'était à un moment difficile, et il fallait un certain courage pour accepter. Il n'y consentit qu'à la condition qu'il se retirerait dès que la situation serait calme. C'était pendant l'invasion; il y avait dans le pays un régiment de cavaliers Autrichiens dont

(1) Une des plus jolies qu'elle nous ai laissée, est celle d'une belle Charollaise, sa sœur de lait, qu'on avait emmenée à Lyon comme femme de chambre de ma grand'mère et de ma grande tante Josephine. Cette jeune fille, lorsque ma grand'mère quitta Lyon, se maria avec un cloutier nommé Philippe, homme intelligent qui après avoir gagné une petite aisance, se décida à aller en Algérie pour faire commerce des fers, tout de suite après la conquête. Quoique le ménage ne fut pas très jeune, ils firent rapidement une grosse fortune. Ils revinrent à Lyon, marièrent leur fille à Mr Lhomel, marchands de fer; et quelques 20 ans plus tard Melles Lhomel épousèrent Ms Deshaires de Semur. J'ai vu Mme Philippe une fois qu'elle était venue voir ma grand'mère: elle était belle encore quoiqu'âgée et semblait une vieille marquise revenant de l'immigration. Ma grand'mère portait chance à ses femmes de chambre: une autre qu'elle avait emmenée à Paris épousa un officier de bouche de Charles X, après 1830, son mari Mr Douce et elle, allèrent à Saint Petersburg; elle se fit tailleur et obtint facilement la clientèle de la Cour, elle racontait des choses fort intéressantes sur les princesses russes, si belles disait-elle. Mme Douce est venue finir ces jours à Marcigny

l'état major était à Semur; le colonel logeait chez mon grand-père. A cette époque les officiers étrangers ne connaissaient pas le français, mais ils parlaient admirablement le latin. Mon grand-

père connaissait aussi à fond cette langue, et pu rendre les plus grands services.

Il ne put cependant sauver de la schlague, un brave garçon nommé Saulnier qui s'était disputé à l'abreuvoir avec un hussard autrichien, auquel il avait fait prendre malgré lui, un bain prolongé. Le soldat se plaignit au colonel qui fit prendre Saulnier, et le condamna à la schlague. Impossible d'obtenir sa grâce; le colonel prétextait qu'il fallait un exemple on attachait le pauvre patient sur un banc et on le lia; puis on lui administra les coups; le major qui présidait au supplice, venait après un certain nombre de coups soulever les paupières de l'infortuné, qui hurlait de douleur; il se rendait ainsi compte si l'on pouvait prolonger le supplice.

Mon père et mon oncle qui étaient des enfants, montèrent s'installer à la lucarne de la tourelle qui flanquait la maison, et comme le banc où gisait Saulnier était tout près de l'église, ils furent témoins de ce petit drame, on le sût; on leur dit qu'ils avaient mauvais cœur, et on les gronda beaucoup. Le pauvre Saulnier ne mourut pas et dépassa même quatre vingts ans. Mais lorsque nous le rencontrions sur la route de Semur, et qu'il venait dire bonjour à mon père, il maudissait encore ses bourreaux, et serrant les poings, il disait " Ah! les coquins, si je les tenais! " (2)

Après la mort de mon arrière grand-père en 1816, comme je l'ai dit plus haut, mon grand-père des Sagets eut grand peine à mettre de l'ordre dans sa succession. Le portefeuille et les titres importants avaient disparu dans le pillage de la maison par les Dragons de la Tour. Il s'en suivit plusieurs procès onéreux; il fût obligé de vendre un grand étang qu'il possédait à la Clayette, et un domaine à Digoïn

Lorsque mon oncle, et mon père eurent terminé leurs études, mon grand-père et sa femme, résolurent de les emmener passer un certain temps à Paris, pour compléter leur éducation. Ils louèrent un appartement et firent charger sur la Loire un bateau qui leur apporta bois, meubles et provisions; Ils y restèrent deux hivers, pendant lesquels ils cultivèrent les arts d'agrément surtout la musique. Mon oncle prit des leçons de violoncelle d'un professeur suédois nommé Commgrin; l'élève ne tarda pas à dépasser le maître, et à acquérir un très grand talent. On retrouva à Paris les Champanay, d'autres amis; ma tante Aline Beauchamp y était en même temps qu'eux. (3)

Après deux hivers on revint à Semur. Mes grands-parents ne purent aller chaque été aux Sagets que pendant quelques semaines; parfois également ils passaient à Lyon un ou deux mois d'hiver, près de leur fils qui s'y installa. Mon oncle entra chez un notaire. Mon père qui voyait la fortune paternelle considérablement diminuée, voulut absolument tenter le commerce des soies. Mon grand-père s'y opposait, les du Magny aussi, car à cette époque dans les anciennes familles on ne voyait pas d'autre carrière que la magistrature. Mon père triompha des résistances, et grâce à son énergie, à son activité, il parvint à réédifier sa fortune.

Les deux frères, très brillants, beaux danseurs, et excellents musiciens, étaient très recherchés dans la société lyonnaise. Ils furent de toutes les fêtes, et passèrent une jeunesse des plus agréables. Ils avaient un oncle à Lyon, de nombreux parents rapprochés. Leur tante Elisabeth Servant, dont les deux fils Guillaume et Jules étaient de leur âge, le cousin germain de leur mère Jacques Ravier et sa famille, les Ravier de Brassroude (ou Braneronde), cousin de mon grand-père par les Ravier de la Molière. Mon oncle se maria en 1829 avec Mademoiselle Irma Forest, de Lyon; j'en parlerai plus loin. (voir contrat de mariage page 26 et 27)

(2) Les autrichiens avaient de vieilles cartes sur lesquelles le château fort de Montmegin était encore marqué. Ils voulaient absolument y envoyer un détachement: « à Montmegin, à Montmegin » disaient-ils. On fut obligé de les y conduire et ils ne trouvèrent que des pierres Et dire qu'aujourd'hui nos meilleures cartes de France sont dressées par les allemands auxquels nous les achetons.

(3) Mr Léopold de Semur, camarade d'enfance de mon oncle et de mon père, était à la même époque à Louis Le Grand, mon grand père était son correspondant et tous les dimanches, il venait dîner chez eux.

Mon grand-père mourut peu après, le premier Août 1835, d'une attaque d'apoplexie, prise aux Sagets. Ce fut un grand chagrin pour sa famille, pour ses fils dont il était adoré, et un deuil immense

pour ma grand-mère, dont le bonheur conjugal n'avait jamais été assombri par le moindre nuage; Il fut regretté par tous ceux qui le connaissaient; sa mémoire a été bénie chez les gens du peuple, auxquels il aimait à parler et à rendre service. J'ai entendu maintes fois, quand j'étais jeune des ouvriers qui l'avaient connu, me dire "Ah! le bon Monsieur, jamais on avait vu le pareil ". Et maintenant que j'ai vieilli, et que depuis plus de soixante-cinq ans il dort dans sa tombe, il devrait être oublié; j'ai entendu, il y a deux mois à peine, un jeune paysan, me parler de lui, et me dire ces mots charmants " Je n'ai pas connu le père de Monsieur des Sagets, mais j'ai écouté dire à mon père, qu'on avait jamais vu de meilleur! ".

Dans le partage qui suivit sa mort, les domaines de l'Hôpital de Chenay, avec la maison, furent laissés à mon oncle. Ma grand-mère continua à habiter la maison de Semur, que mon père gardait dans sa part. Elle y vécut entourée de ses cousines Ravier, qui avaient vieilli avec elle, et qui ne tardèrent pas beaucoup, également à être veuves

Mon père s'étant marié en 1840, passa un an à Semur, et vint ensuite habiter Marcigny. Vers 1853, le séminaire sollicita mon père à lui vendre la maison, et ma grand-mère y ayant consenti, elle vint habiter Marcigny, que nous quittions pour les Sagets, où mon père venait de faire construire une maison. Cela la rapprochait de nous, et nous la voyons souvent. Elle était installée dans la maison du Faubourg à l'angle de la rue des Maingnets. C'est là qu'elle est morte en 1860, et sa mort fut mon premier chagrin. En dépit de ses quatre-vingt-cinq ans, elle était sans infirmité, l'esprit aussi jeune qu'à vingt-cinq ans, et si alerte, qu'elle se levait toujours à quatre heures du matin en été, pour aller soigner ses fleurs. Elle était charmante encore à voir, avec sa couronne de cheveux blancs, lorsqu'elle filait sa quenouille de lin en chantant de sa voix tremblante, mais bien douce, la romance que son père le grave Echevin, aimait à lui faire chanter, lorsqu'elle avait quinze ans.

On respirait près d'elle, une atmosphère de calme, et d'entière soumission à la volonté de Dieu; et sa bienveillance était telle, que je me suis souvent demandé si elle ait jamais dit, et peut-être pensé, une parole malicieuse à l'égard du prochain. Matin et soir pour sa prière, et l'après midi pour son chapelet, je la voyais agenouillée devant le grand tableau du crucifiement, tableau qui de l'alcôve de mon père, où elle l'avait toujours vu, était passé dans la sienne. C'est cette image bénie, témoin de la mort de mes ancêtres, qui a été témoin de la sienne.

J'ai pu rester auprès d'elle, jusqu'à son dernier soupir, et lui rendre pendant sa maladie, les caresses dont elle avait entouré mon enfance. On l'enterra à Chenay, sous la même pierre que son bien-aimé Gilbert, suivant le voeu qu'ils avaient exprimé. Lorsqu'on l'ensevelissait, j'avais défendu qu'on enlevât l'alliance qu'elle portait au doigt.

Vingt ans après, comme on relevait du cimetière de Chenay les tombes qui gênaient la construction de la nouvelle église, nous nous décidâmes à faire dans le cimetière d'Artaix, la translation des ossements de mes ancêtres. Mon mari les fit réunir dans une bière. Sur ma demande, il chercha la bague, la retrouva et me la rapporta. Je l'ai portée jusqu'à ce qu'elle fût complètement usée et j'en conserve religieusement les débris. Le char sur lequel on transportait la bière, passant par les Sagets, je le fit arrêter pour contempler les ossements de ma vénérable aïeule que j'avais tant aimée et qui m'attend aujourd'hui, avec mon pauvre père, dans le cimetière d'Artaix.

JACQUES AUGUSTIN DES SAGETS

J'ai noté séparément tous mes souvenirs d'enfance, pensant qu'il serait trop long de les placer ici; mais puisqu'ils se rattachent plus ou moins à mon père et à ma mère, je les résume et écris en un même chapitre ce qui nous concerne tous les trois.

Mon père comme je l'ai dit plus haut, est né à Semur en 1807. Il eut pour parrain Jacques Ravier, cousin germain de ma grand-mère, Juge au Tribunal d'Appel de Lyon, puis Président à la Cour d'Appel de Lyon, marié à Melle Tavernier, père de Mme Frapet et de Benoît Ravier, et pour marraine Françoise-Jacqueline Lagrange, épouse de Monsieur Jules Alexandre de Laigues, d'Issy l'Évêque, cousin germain de mon grand père. J'ai raconté dans la vie de mon grand-père les choses princi-

pales qui concernent la jeunesse de mon père; je reviendrai donc sans transition à son mariage.

Il avait été présenté par des amis à mon grand-père Bonnardet, qui recevait beaucoup, c'est ainsi qu'il fit la connaissance de ma mère. Leur mariage fut célébré le 6 mai 1840, contrat par devant M^o Bruine, notaire à Lyon, et béni dans l'église de Saint-Polycarpe, par l'abbé Jules Servant, curé de Saint-Georges, cousin germain de mon père. Peu de jours après ils sont à Semur, où de très belles fêtes de bienvenue eurent lieu.

Mon oncle et mon père étaient excellents musiciens; ma mère avait un très beau talent comme pianiste. Les réceptions avec leur concours étaient des plus agréables. Ils firent leur voyage de noces à Paris et en Normandie. Ils passèrent au début de leur mariage, une année à Semur, et furent sur le point de faire transformer la maison, mais ma grand-mère ayant désiré avoir son ménage séparé, ils se décidèrent à se fixer à Marcigny, où ils firent l'acquisition de la grande maison Louis XV sur le cours

Cette maison élevée en 1735 par la famille de Montcolomb avait, m'a-t-on dit, coûté cent dix mille francs de construction. Elle avait un entourage considérable, qui peu à peu fut vendu ou dissipé. J'ai entendu raconter, au sujet de cette maison, un trait, véritable peinture de mœurs, qui mérite d'être conservé : les Moncolomb avaient émigré pendant la terreur, leur habitation fut transformée en prison. Il y avait alors à Marcigny, un juge des plus intègres nommé Guyot. On l'enferma dans la maison; mais en attendant que l'on fit son procès, on venait chaque semaine le chercher pour le conduire à son tribunal où il jugeait les différents survenus entre les citoyens. Amis et ennemis se déclarèrent satisfaits de ses décisions. L'audience terminée, on le remisait en prison. Ceci dura assez longtemps pour que la mort de Robespierre sauve cet excellent homme. J'ai connu son fils et sa belle-fille qui habitaient Marcigny quand j'étais enfant. Le dernier du nom mourut en 1838, et la maison passa à des parents du nom de la Baille, auxquels mon père l'acheta. C'est dans cette maison que je suis née le 20 novembre 1841. J'ai été baptisée dans l'église de Saint Nicolas, ayant pour parrain mon grand-père Louis Bonnardet et pour marraine ma grand-mère des Sagets; j'eus pour nourrice une fraîche jeune brionnaise.

Ce que je vois de plus ancien dans mon souvenir, c'est la grande cheminée de ma cuisine; près de laquelle une vieille domestique, appelée Benoîte, me faisait asseoir sur ma petite chaise, pour me donner de la bouillie blanche. Je vois ensuite deux grands chevaux attelés à une calèche, et je me rappelle mon petit frère Charles, qui avait dix huit mois de moins que moi. Ces souvenirs très précis doivent être de deux ans et demi. Je vois ensuite des domestiques qui portaient mon pauvre père, au début de sa longue et douloureuse maladie, dans une sorte de fauteuil en osier. Je me souviens aussi de l'Etablissement hydrothérapique des Thermes à Paris où nous allâmes passer l'hiver, durant lequel mon frère et moi primes la coqueluche. Le médecin voulut employer l'hydrothérapie. Je regimbais tant qu'on ne put me mettre au bain froid. Mon frère plus fragile ne put résister à la maladie; je le vois encore couché dans un berceau, à coté duquel ma mère et moi pleurions; le pauvre ange s'y était endormi pour toujours.

C'était le seul fils de la famille, sa mort fut un grand désespoir. Peu de temps après ma naissance, mon père ressentit un commencement de paralysie qui, au bout de deux ans, lui ôta complètement l'usage de ses jambes. Je ne l'ai jamais vu marcher. On m'a dit que lorsqu'il était jeune, il était si lesté, si actif, si courageux ! Dieu seul a pu savoir ce qu'il a souffert d'une inaction de quarante années. Outre sa paralysie il éprouvait presque sans interruption des douleurs atroces qui, en une seconde, lui parcouraient le corps entier. Au plus fort de ces cruelles souffrances, sans adoucissement, sans avoir jamais eu une impatience, jamais une défaillance jamais un murmure contre Dieu, il mourut. Je ne crois pas que la résignation et le courage chrétien puissent être poussés plus loin.

Peu de jours avant sa mort, j'étais près de lui, et je le vis si faible que je me mis à pleurer. Il s'en aperçut et répondit à ma pensée, en me disant qu'après avoir tant souffert, il devait avoir confiance en Dieu, qu'il attendait la mort comme une délivrance, et qu'il espérait qu'en raison de son long martyre, Dieu donnerait à ses descendants une existence heureuse.

Le courage de ma mère a été à la hauteur de cette longue et douloureuse épreuve, et sans donner une heure de regrets à la vie heureuse et gaie qui avait semblé devenir son partage, elle a

comblé mon père de soins et de tendresse jusqu'à son dernier soupir.

Mes parents n'ayant que moi pour égayer leur foyer résolurent de me garder auprès d'eux. Mon père m'apprit à lire, et à réciter des fables. Plus tard il me donna quelques leçons de géographie et d'histoire; ma mère m'enseignait le piano et l'italien, enfin ma maîtresse venait deux ou trois heures par jours pour me faire travailler. Cependant tout ceci était subordonné aux visites, aux voyages, et à la santé de mon père. J'en ai conclu, qu'une éducation est bien difficile sous le toit paternel si tous ceux qui y contribuent ne peuvent y consacrer beaucoup de leur temps, et avoir une complète régularité. La mémoire, et l'esprit d'observation peuvent suppléer dans une certaine mesure, au manque de suite dans l'enseignement. Mais il reste toujours de regrettables lacunes. Sous un autre point de vue, je crois que l'enfant a besoin du contact des enfants de son âge, et prend trop de sérieux en vivant exclusivement avec les grandes personnes.

Mon grand-père Bonnardet qui était de cet avis obtint enfin, lorsque j'eus quinze ans, qu'on me mette en pension quelques temps. J'ai passé huit mois en première classe; grâce à ma mémoire, au moment des examens, j'eus presque tous les prix, et je revins très triomphalement. Mais six mois après j'avais tout oublié: tant il est vrai que les succès obtenus, par des semaines d'efforts, ne peuvent donner la juste mesure de l'instruction des gens.

Après ma sortie de pension, je continuais à travailler la musique et l'anglais. Les lectures que mon père faisait le soir, lorsque ses souffrances lui laissaient quelque répit, augmentaient aussi un peu mon bagage d'instruction. Ce qui m'a surtout aidé à me former le style, c'est que mon père me dictait toutes ses lettres.

Ces détails sur mon instruction terminés, je remonte à mon point de départ, à Marcigny, que mes parents ont habité, jusqu'en 1856. Marcigny était à la fin du règne de Louis-Philippe, une gaie petite ville, habitée par bon nombre de bonnes et vieilles familles.

La vie qu'on y menait rappelait celle de Semur, avec cette différence qu'elle était moins intime. L'"Assemblée" y était aussi en honneur. Les dimanches d'hiver c'était de véritables grandes réceptions. On m'y emmenait souvent. Je me rappelle qu'une fois, pendant le carnaval, on s'y était costumé. C'était chez Monsieur de la Chassagne, vieille personne, dont le burlesque était légendaire. Au milieu de la nuit les gens du peuple, travestis et masqués demandèrent à entrer; on les introduisit au salon; ils dansèrent une quadrille avec les invités; après quoi, ils se retirèrent. A cette époque, il y avait assez de distance entre la Société et le Peuple, pour que de telles incartades fussent sans inconvénients.

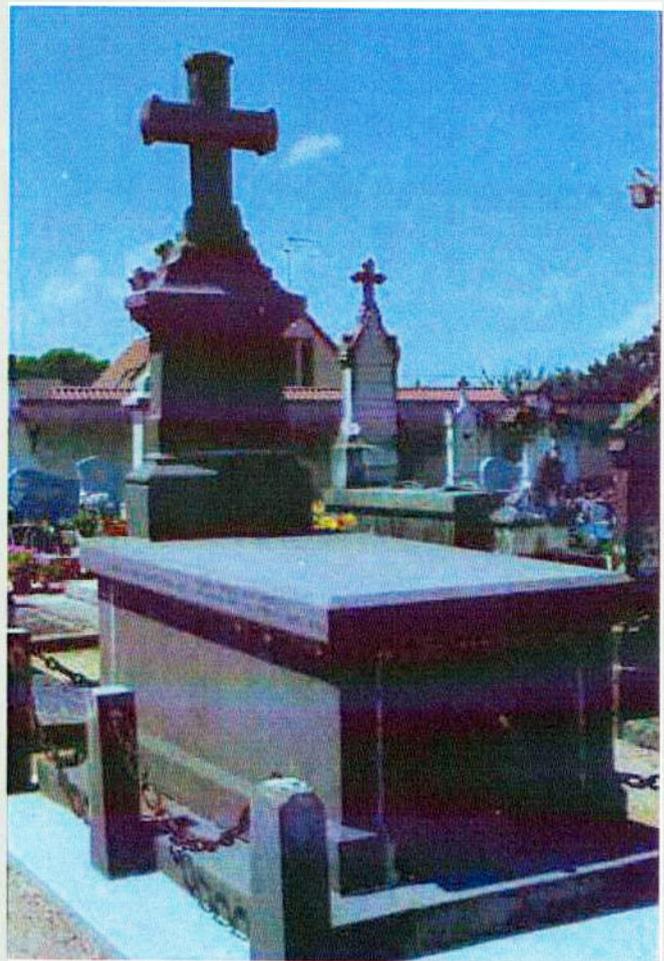
Mon père aimait le monde, et il est facile à comprendre, que la distraction lui était nécessaire pour lui faire oublier ses maux. Aussi allaient-ils dans toutes les réunions, et pendant les vacances, en recevaient beaucoup à la maison. Nous profitions du moment où nous avions les frères de ma mère, jeunes et brillants cavaliers. Mon oncle des Sagets, et quelques amis aussi, se joignaient à nous pour la partie musicale, et on organisait des fêtes superbes, où nous réunissions tout le voisinage. La société actuelle, dans notre pays ne peut donner aucune idée de celle de l'époque dont je parle.

Toutes les vieilles familles, qu'elles fussent riches ou peu fortunées, se voyaient sur un pied d'égalité complet, et le rang social seul, n'était pas comme de nos jours, basé sur la possession de plus ou moins de millions. Le régime impérial, en développant le luxe, a été la cause de ce changement, qui me semble regrettable. Pour être classé dans l'échelle sociale, l'éducation, le mérite et la naissance ne comptent plus que comme des accessoires.

Nous allions à Semur presque tous les dimanches, après la messe, déjeuner chez ma bonne grand-mère, et parfois la semaine, elle descendait nous voir. C'est elle qui avec une patience d'ange, m'enseignait les travaux manuels de mon âge. Que de bons et précieux souvenirs, les moments que j'ai passés avec elle m'ont laissés ! Je voudrais tous les noter ici, mais il me faudrait des volumes, et du reste ces riens, ces impressions enfantines, intéresseraient-elles d'autres que moi?



Maison de Lucile
Rué des Sagets
Marcigny



Cimetière d'Artaix
Tombe de la Famille
Orsel des Sagets



QUAND ?



OÙ ?

QUI ?



Vous

avez

dit.....ORSEL ?



Maurice Utrillo, la rue d'Orsel



Nanno van Orsel : un cousin hollandais fin pêcheur

Récit d'Adeline Empaire intitulé « Pour ma fille »

Son opinion était respectable et nous étions injustes envers elle jusqu'à un certain point. Quoiqu'il en fût, elle resta complètement neutre dans cette affaire et c'était le seul parti qu'elle eut à prendre.

Nous en étions là et pour ma part, j'étais tellement impressionnée de la situation que j'en fus malade. Je me vois encore dans mon lit très accablée et mon père venant me voir dans ma petite chambre et m'embrasser, sa figure toute bouleversée car il chérissait ses enfants, mais il ne les aimait pas plus que son âme, et le beau vers de Polyeucte à Pauline était bien fait pour lui « je vous aime, ma fille, beaucoup moins que mon Dieu, beaucoup plus que moi-même ».

« et voilà pourquoi je ne puis céder à votre désir »

Pauvre père, il a passé de cruels moments, je t'assure, d'autant plus qu'il avait pour Bonnabel une estime profonde appuyée sur une parfaite connaissance de sa vie, de son noble caractère. Il ne lui voyait d'autre défaut que d'être de la même religion qu'Henri IV et il eut donné tout au monde pour qu'il voulut bien faire comme Henri IV désirant posséder sa bonne ville de Paris. Mais Bonnabel était à cet endroit aussi invulnérable que mon père pouvait l'être au sien. Les choses paraissaient donc impossibles et désespérées, Alexandra avait du chagrin et nous étions bien attristées dans notre intérieur. Bonnabel seul agissait en silence et il fut une preuve de plus qu'avec une âme droite et de la persévérance on vient presque toujours à bout de tout.

Il avait découvert je ne sais comment que Monsieur l'abbé Magnien, confesseur de la reine Marie-Antoinette, qui, à la rentrée des Bourbons avait été nommé curé de la paroisse royale Saint Germain l'Auxerrois, était le confesseur de mon père, ce que nous ignorions nous autres complètement. Il fut trouver le vénérable prêtre, nomma Monsieur Empaire et fut accueilli avec bienveillance. Il lui fit l'exposé de la situation vis-à-vis de ce respectable père de famille. Il s'exprima avec tant de franchise, de délicatesse et de véritable éloquence du cœur. Il montra si bien à cet homme de Dieu son âme toute entière, ses projets pour l'avenir des enfants qu'ils pourraient avoir, lui fit un tableau touchant des chagrins qui pourraient assaillir et troubler l'intérieur d'une famille unie et respectable dans tous ses membres, et par-dessus tout, lui donna avec toute l'énergie de la bonne foi, sa parole d'honnête homme de respecter les croyances de sa femme et d'élever ses enfants filles ou garçons dans la religion catholique, que le digne prêtre après plusieurs conférences, touché de ses bons et loyaux sentiments, resta convaincu que la chose pouvait se faire, sans danger pour la conscience du père et pour celle de sa fille et après avoir pris sans doute Dieu à témoin de tant de promesses solennelles et du bon résultat que pouvait avoir cette union faite dans de telles conditions, dans l'intérêt même de la religion catholique, il lui promit d'appuyer sa demande auprès de M. Empaire et de s'employer à faire réussir un projet que Dieu pouvait, s'il le voulait, faire tourner à sa plus grande gloire. Bonnabel ne lui cacha pas sans doute que pour lui, la religion de ses pères lui était aussi chère que pouvait l'être à M.

Empaire la sienne et que s'il était inflexible de ce côté-là, il renoncerait lui, au rêve de sa vie, car il y pensait à ce qu'il laissa deviner depuis bien des années. J'imagine que ce fut là sa péroraison ; le bon prêtre le comprit et à partir de cette dernière conférence, il mit la main à l'œuvre. Je m'étends beaucoup la dessus ma chère Adèle, parce que ce fut un épisode de ma vie qui m'impressionna vivement et longtemps. J'aimais tant cette sœur et je désirais si ardemment la voir heureuse !

A quelques jours de là, j'étais toujours alitée, ma chambre était à coté du salon, j'entendis annoncer Monsieur le curé de saint Germain l'Auxerrois. Nous ne l'attendions point et la surprise d'Alexandra qui était auprès de moi fut égale à la mienne. Nous n'osions prévoir tout ce qu'il pourrait résulter d'une pareille visite. Bonnabel pourtant nous avait déjà fait pressentir quelques espérances dans le succès de ses démarches. Nous retenions notre respiration pour mieux l'entendre parler. Mon père et ma mère étaient avec lui et la conversation s'engagea. Discrètement nous dûmes pousser la porte, je le présume du moins car il y a de cela 35 ans. Il me semble autant que je puisse me le rappeler qu'à l'issue de cette visite, il demanda à nous voir. On lui dit que l'une était indisposée et que sa sœur était auprès d'elle. Il persista néanmoins et entrant, il s'approcha de mon lit et si mes souvenirs confus ne me font point commettre d'erreur, il m'exhorta je crois à la patience, à la confiance en Dieu et m'engagea à me rétablir promptement. Il adressa sans doute quelques bonnes paroles de circonstance à Mlle Empaire l'aînée et fit son possible dans cette première visite, pour ramener un peu de calme dans la famille. Nous ne pûmes nous empêcher d'espérer un heureux résultat de cette bonne visite car c'était un homme dont l'opinion devait peser d'un grand poids pour mon père.

Mon père vit bien qu'on avait trouvé le seul moyen de se faire écouter de lui. Mais il fut longtemps à se rendre. Il y eut bien des paroles dépensées, des délais demandés, des délicatesses de conscience exposées et des promesses exigées. Je ne concevais pas tout cela alors et je le conçois profondément maintenant. Mon père a du souffrir énormément et il n'en pouvait être autrement dans une âme aussi sincèrement, aussi réellement attachée à sa foi religieuse. Ce fut pour lui une épreuve terrible et il a fallu des efforts inouïs pour l'amener à un consentement volontaire. Plusieurs années après, je me suis quelquefois demandé si je n'avais pas à me reprocher d'avoir contribué à forcer ce pauvre père à faire une chose qui lui répugnait tant. Si on m'avait forcé quand le moment vint de marier ma fille, de la donner à un protestant, je sens bien que j'eusse regardé cela comme un grand malheur. Etre mari et femme et n'avoir pas les mêmes principes religieux et les mêmes croyances me paraît maintenant et depuis longtemps une anomalie et une impossibilité morale et religieuse. En vieillissant, on voit les choses plus sainement et sous un autre point de vue que dans la jeunesse qui ne juge généralement que la superficie des choses les plus graves.

Je continue, ce fut indubitablement à l'abbé Magnien que M. Bonnabel et ma sœur durent d'obtenir le consentement de M. Empaire. Mon père articula le oui tant désiré

et le 1^{er} mai 1823 en l'église de Saint Germain l'Auxerois, dans une chapelle destinée à ces sortes de mariages, le vénérable curé bénit leur union en y donnant selon le désir de mon père toute la solennité permise et possible qui se rattachait au rite catholique.

Tout ce que nous avons souffert moralement et même physiquement fut bientôt effacé et nous étions bien heureux du bonheur de cette chère fille et sœur.

Bonnabel continua de demeurer chez sa tante. Il avait son appartement à l'entresol du même hôtel. Le jeune ménage et celui de ma tante n'en faisaient qu'un et leur existence était des plus agréables. Nous nous voyions fréquemment et un double motif nous faisait souvent faire le chemin qui menait chez la tante et chez la sœur. Bonnabel était comme son oncle Barrillon, grand et généreux. Sa femme n'avait qu'à former un désir pour le voir s'accomplir. Ce mariage apporta beaucoup d'agréments dans l'intérieur de ma tante. Son fils commençait à lui causer quelques inquiétudes de jeunesse. Elle avait besoin d'être entourée. D'ailleurs, Bonnabel était pour elle un oracle et elle le chargea sans doute plus d'une fois de faire la morale (petite et grande) à son filleul qui ne laissait pas de craindre un peu son parrain qui lui servait depuis longtemps de père par ses bons conseils et l'ascendant qu'il avait su prendre sur lui.

Au bout d'un an, Marguerite vint au monde et 2 ans après Manine. Ces deux enfants s'élevèrent à merveille. Bonnabel tint ses promesses et elles furent élevées dans la religion catholique apostolique et romaine. Leur première communion se fit chez moi à Bourbonne, toutes deux ensemble. Elles furent instruites par M. Le curé Mattet qui vint tout un hiver leur faire le catéchisme à la maison et leur fit faire le même jour leur première communion lorsqu'il les trouva suffisamment instruites. Tu dois te rappeler un peu cette grave circonstance, quoique tu fusses encore bien jeune. Voilà le fidèle et long récit du mariage de ta tante Bonnabel.

La même année, quelques mois après le mariage de sa fille, mon père pensa à se retirer du commerce, il prétendait et il avait raison qu'à un certain âge, il fallait mettre un temps d'arrêt entre les affaires du temps et celles de l'éternité. Si tout le monde pensait ainsi on n'en serait que meilleur et l'on ne verrait pas tant de désastres dans la société qui est et sera toujours malheureusement insatiable dans ses entreprises comme dans son ambition du gain.

Mon père s'exécuta et céda sa maison de commerce à son gendre M. Orsel Beaufort. Deuxième événement grave pour lui comme pour nous.

Le troisième fut de quitter la maison qu'il occupait tout entière sur l'emplacement actuel de la rue Mazagran, depuis 13 ans pour prendre un appartement rue Hauteville près du boulevard, au second. Ce fut un grand changement dans ses habitudes, mais enfin, comme tout cela était de sa pleine et entière volonté, il en parut satisfait et ma mère, la douceur et l'abnégation en personne se conforma à tout.

Le mariage d'Alexandra fit un bon effet dans la société de ma tante. Le choix de M. Bonnabel fut généralement applaudi et ma sœur parfaitement accueillie. Elle avait été charmante jeune fille. Elle fut plus charmante encore jeune femme. Ce ne fut pas sans quelques regrets dissimulés toutefois que quelques mères virent le choix

de M. Bonnabel fixé sur une autre que sur leur fille, cela n'avait rien que de bien naturel, il était bien fait pour donner d'arrière-pensées à de bonnes mères de famille.

1823, 1824, 1825 s'écoulèrent donc mais toujours dans les mêmes conditions par rapport à moi. M. D'Astorg avait acheté à son fils la charge qu'il désirait lui voir accomplir. Le moment était arrivé où il fallut forcer pour ainsi dire le jeune homme à déclarer et formuler ses intentions. La situation ne pouvait se prolonger davantage, elle était trop tendue et aurait fini par devenir nuisible à mon avenir. C'est ce que des personnes qui me portaient amitié et intérêt lui firent comprendre, ainsi que son ami David, jeune homme plus âgé que lui, très spirituel et d'un grand bon sens qui prévoyait fort bien depuis longtemps qu'il n'aurait jamais la force de lutter pour obtenir le consentement de son père, ni de sa mère pour faire un mariage qui malgré son honorabilité sous tous les rapports ne pouvait convenir au père qui voulait une dot qui paya la charge en grande partie au moins, ni à la mère dont ce monsieur David connaissait le peu de sympathie pour une alliance qui ne lui offrait rien de ce qu'elle aurait désiré trouver dans une belle fille et dans la famille où serait entré son fils, c'est-à-dire les mêmes mœurs et les mêmes allures que dans le monde qu'elle fréquentait. Ce jeune David avait toujours jugé sainement la situation à ce que j'ai su depuis, et conseillé son ami avec prudence et droiture. Malheureusement il avait eu à faire à un esprit léger et qui croyait que gagner du temps suffisait. Il fallut qu'il dise nettement que sa conduite devenait indélicatement inadmissible vis-à-vis d'une famille honorable et qu'il abusait déjà depuis trop longtemps. Il s'agissait donc de se retirer avec le plus de convenance possible en confiant à ma tante ou à M. Bonnabel ses véritables motifs. Ma tante s'attendait surtout depuis qu'il exerçait sa charge à une ouverture franche de sa part, sachant bien qu'il n'avait pu la faire avant et cependant, il n'avançait ni ne reculait d'un pas. Il fallait parler à son père dont il connaissait sans nul doute la volonté arrêtée et le courage lui manquait complètement. Quant à sa mère, il était sous sa domination et il savait bien à quoi s'en tenir, il était donc dans l'impossibilité morale d'essayer de réussir et comme tous les esprits faibles et les caractères manquant de décision pour le bien comme pour le mal, dépourvu de la moindre énergie, il prit le parti de la lâcheté. Il cessa tout d'un coup et de la manière la plus brusquée et la plus tranchée de paraître chez Mme Barrillon, ni chez mes parents par conséquence. Cette éclipse totale et subite ne put passer inaperçue et quelqu'un qui comme beaucoup d'autres probablement, en fut surpris, lui ayant demandé à quoi il fallait attribuer sa complète disparition de la maison et de la société de Mme Barrillon, il répondit lâchement qu'il avait cessé d'y aller parce qu'il s'y ennuyait.

Lorsqu'il me fut bien prouvé que cette retraite était définitive et sans retour et que tous projets d'avenir venaient de s'évanouir comme un peu de neige sous un chaud soleil, ou plutôt comme un rêve, dont le réveil détruit toute illusion, je fus prise d'un grand découragement moral, je ne croyais pas valoir si peu, et si je souffris dans mon cœur, je souffris je crois davantage dans mon amour propre. J'eus quelques instants d'exagération de chagrin, espérant sans doute engager mes parents à tenter quelques démarches, je me les reprochais par la suite car ce n'était pas digne et moi si vraie et si naturelle je n'aurais point du

chercher à chagriner mes parents plus qu'ils ne l'étaient. Ils tinrent bon heureusement et aucune tentative n'eut lieu. Ils eurent de la raison pour leur enfant qui en fut dépourvue dans le moment critique. Ils se contentèrent d'être bons et compatissants pour moi et mon grand chagrin s'apaisa bien plus vite qu'ils ne l'espéraient sans doute. La réponse que M. D'Astorg avait faite m'était revenue immédiatement. J'en fus tellement froissée et elle fit sur moi un effet si salutaire que je me trouvais désillusionnée. Sans presque de nouvelles secousses, j'entrevis clairement quel sort m'eut été réservé avec un pareil caractère. Néanmoins, comme la commotion avait été violente, je payais mon tribut à cette pénible déception et je fus dans un état maladif pendant quelques temps. Mes bons parents, ma sœur, ma tante et mon frère Bonnabel me témoignèrent toute la tendresse possible, ils n'eurent point de peine à me persuader que je n'eusse pas été heureuse et qu'entrer dans une famille en de telles conditions ne pouvait convenir ni à moi, ni à eux. Un jour, un jour même, Bonnabel me dit « nous vous aimons tant ma chère Adeline que rapport à votre dot, il eut suffi de 60 mille francs pour satisfaire l'exigence du père, nous vous les aurions offert et donné de grand cœur, mais vous savez quelles étaient ses prétentions, d'ailleurs, vous êtes digne d'un meilleur sort et l'entourage de ce jeune homme n'était pas fait pour devenir le vôtre. Plus tard, vous en serez encore mieux convaincue. Remettez vous et ne regardez le passé que pour remercier la providence d'avoir échappé peut être à un triste avenir. Bon frère, il ne pensait pas parler si juste et surtout voir s'accomplir si promptement ses prévisions. Pourquoi voit-on si bien, si clairement la positions maintenant me disais-je en moi-même, il y a longtemps qu'on aurait dû me dire tout cela. Pourquoi ? Parce que mes parents eux-mêmes s'étaient flatté d'un résultat satisfaisant très probablement, et que, je le dis maintenant et le pense depuis longtemps, ils ont manqué de prudence n'en allant pas au devant de l'événement et des circonstances et cela sans doute par un faible de tendresse pour moi qui les aveuglait ; Avais-je le droit de leur en vouloir ?

Le médecin (M. Lebreton) conseilla de m'emmener à la campagne. Nous étions au mois de juillet 1825. Mon père loua un joli appartement à Neuilly avec la jouissance d'un jardin, ma bonne mère vint s'y établir avec moi. Amédée travaillait à cette époque chez M. René, négociant à Bercy. La maison que nous habitons à Neuilly lui appartenait et c'était Amédée qui avait offert cette location à son père, qui fut acceptée avec empressement, vu la saison avancée.

J'ai omis en son temps de mentionner une particularité relative à Amédée et qui nous donna à tous du chagrin et de l'inquiétude. Au sortir de l'institution de l'abbé Liautard à laquelle mon père avait donné la préférence espérant sans doute que son fils y prendrait le goût de la vocation ecclésiastique, Amédée qui avait fait de bien faibles études et ne se trouvait de préférence déterminée pour aucun état fut installé dans le bureau de son père pour essayer d'y prendre une idée de ce que pouvaient être les écritures commerciales et les opérations de négoce. Mais il ne fit rien que flâner et son père était mécontent. Il est vrai qu'il ne s'enten-

dait guère à diriger un garçon de son âge, aussi, cela alla si mal qu'un beau jour, Amédée déclara qu'il voulait s'engager. Scènes et désespoirs de mes parents et de nous autres. En un mot : intérieur troublé. Ceci se passait en 1822. Amédée avait 19 ans. Mon père alors ne fit ni une ni deux et s'exécutant énergiquement, il le sortit de chez lui et le remit en pension à l'école spéciale de commerce rue Saint Antoine tenue alors par M. Brodard ancien officier supérieur, jambe de bois, décoré, et tenue aujourd'hui par Gervais de Camps.

Il y resta 2 ans puis il en sortit pour entrer chez M. René négociant en vins à Bercy aux appointements de 12,00 Francs. Au bout de deux ans je crois, il entra chez M. Delatte agent de change, puis après y avoir travaillé quelques années comme premier commis, il acheta la charge qu'il a heureusement et loyalement exploitée. Preuve une fois de plus qu'il ne faut jamais désespérer des jeunes gens quand ils ne sont pas dépourvus de cœur et d'intelligence.

Nous étions donc installés à Neuilly, mon excellente mère et moi, tous les nôtres venaient souvent nous voir, c'était si près de Paris. Je me trouvais bien de ce changement d'air et de localité. Je repris ma santé, mon amour du travail et enfin, ma gaîté. J'étais guérie moralement et physiquement et j'eus le bonheur de recouvrer la paix de l'âme et du cœur, l'une et l'autre étaient restés purs, ils n'avaient été que malades ...

8 ou 9 mois après tout ceci, Bonnabel vint un jour nous voir et me dit « Hé bien ma chère Adeline vous rappelez vous de ma prédiction ? » Je viens d'apprendre que Felix d'Astorg n'a pu gérer son étude convenablement et qu'elle est en désarroi, que sa mère n'est pas étrangère au désastre et qu'il est dans l'obligation de la revendre. Quel sort eut été le vôtre !

Nous revînmes d'assez bonne heure de la campagne. Fanny avait alors trois enfants. Emmanuel était né en 1823, Alexandra avait ses deux petites filles et tout ce petit monde venait fréquemment chez les grands parents et moi qui ai toujours beaucoup aimé les enfants, je me trouvais heureuse au milieu d'eux. Fanny surtout était ma petite préférée, elle se laissait faire, tout ce que je voulais, elle doit bien s'en rappeler encore. Entre autres choses, je lui apprenais à danser ! quels drôles de souvenirs mais qu'il y a loin de tout cela

4^{ème} phase

de 25 à 27 ans. De 1825 à 1827. Espace 2 ans

A 25 ans, on est ce qu'on doit être toujours, et lorsqu'on a acquis un peu d'expérience à ses dépens on doit tâcher d'en profiter. C'est ce qui m'arriva. Je me fis une vie calme en ne me tourmentant pas de l'avenir et je me confiai dans la providence. J'étais choyée de mes bons parents. Nous allions souvent ma mère et moi passer la journée chez ma tante ou chez Mme Bonnabel. Le calme s'était refait autour de nous et avait succédé aux orages. Dans le courant de 1826, ma sœur Beaufort fit une proposition de mariage à nos parents. C'était un Monsieur fort laid (Mr Delzet) d'un âge convenable au mien, possédant 20.000 livres de rente ayant je crois le titre d'avocat mais n'exerçant pas. Il désirait rencontrer une jeune personne bien élevée, d'une bonne famille, simple et pourtant point empruntée, aimant son intérieur, une dot modeste lui suffisait. Sans n'en rien dire, je m'en doutais

pourtant, il me vit chez Fanny et je lui convins, mais voilà qu'en prenant sans doute quelques informations, ce qui se fait toujours en pareil cas, il apprit qu'il y avait à peu près un an que cette demoiselle avait dû se marier et que cela n'avait point eu de suite. Sur ces renseignements, il se retira et ne donna point cours à sa proposition. Je ne m'en préoccupais aucunement. Nous apprîmes longtemps ensuite que ce brave Monsieur était mort deux ans après sa demande retirée. J'eusse été veuve de bonne heure, cela ne devait pas être. Continuons ; 6 mois après un ami de ma tante et qui m'aimait bien, lui parla pour sa nièce d'un parti avantageux. L'entrevue se fit dans une soirée chez cette dame. C'était un commissaire de marine à Brest ; il fallait quitter tous ceux que j'aimais pour aller à 150 lieues avec un grand monsieur qui avait les cheveux du rouge le plus vif qu'il se puisse voir. C'était un type de véritable albinos. Je remerciais ma tante bien poliment mais bien positivement, car malgré le désir que j'avais de me marier, j'aurais mieux aimé rester fille toute ma vie que d'épouser un pareil physique. Au reste, il n'y eut point de regrets à avoir, je ne lui avais pas plu, c'était fort chanceux, mais en même temps, n'était ce pas une preuve du mauvais goût du personnage ?

Quand je me rappelle cette soirée, j'en ris encore, dire que je ne lui avais pas plu à cet albinos, j'étais pourtant fort gentille avec ma jolie robe de Barège vert clair de lune, mes jolis cheveux blonds bien frisés. Enfin « le goût est le choix » a dit M. Goubbaux quelque part. Il ne me choisit pas et vice versa.

J'ai oublié de relater en son endroit que dans le courant de l'année 1822, mon cher cousin Alexandre Barrillon avait laissé suffisamment entrevoir à sa mère qu'une de ses deux cousines lui agréerait fort pour qu'elle en fit sa belle fille, on m'a dit même que j'étais celle qu'il eut préféré (mais je ne l'affirme point), nos âges étant plus compatibles et la gaîté de mon caractère l'attrayant peut être davantage. Quoiqu'il en fût il ne trouva de sympathie nulle part. D'abord sa mère avait et devait avoir le désir de faire un riche mariage à son fils, car tout en nous aimant beaucoup, cela n'allait pas jusqu'à ne point songer aux intérêts et à l'avenir de son fils unique, pour lequel elle avait une ambition bien naturelle. Ma tante eut été très heureuse de voir dans son fils un homme qui par son talent, la fortune qu'il avait déjà et celle à laquelle il pouvait prétendre par un beau mariage, de le voir dis-je remplir un poste éminemment honorable et payer ainsi sa dette à la patrie et à la société. Mais, comme tant de jeunes gens de nos jours, il ne vit pas la nécessité de se livrer à un travail sévère et assidu, il préféra se laisser vivre au sein de l'opulence et ne choisit aucune vocation déterminée, je me trompe cependant, il se fit recevoir avocat, ma tante y tint avec fermeté.

Secondement, jamais mon père n'eut consenti à un mariage entre cousins germains. Il avait déjà refusé sa seconde fille à son neveu Claudius Empaire de Lyon qui avait en vain combattu la répugnance de son oncle.

Et troisièmement enfin la plus invincible raison qui plaيدا contre lui, était qu'il nous déplaisait autant à l'une qu'à l'autre, je n'ai pas besoin d'en déduire les motifs ; j'avoue même que jamais l'idée de voir un mari dans ce cousin ne m'était passée par la tête, tant il était peu aimable, et rien de sa part ne pouvant nous faire pressentir son désir, si désir il a eu. Moi, j'ai toujours soutenu que cette

idée n'avait existé que dans le cerveau de gens mal informés de ses sentiments intérieurs, enfouis chez lui, aussi profondément qu'un filon d'or dans les entrailles de la terre. Cette petite digression m'avait échappée, je l'ai placée ici pour ne point l'oublier encore.

Je reprends le récit après le refus de mon albinos ; je rétrograde un peu en 1825, un événement politique grave se produisit, Louis XVIII mourut et son frère Charles X Conte d'Artois lui succéda. Cela se fit sans secousses. Au contraire, son avènement au trône fut acclamé. Il fit comme font tous les rois depuis longtemps, les plus belles promesses de régir constitutionnellement et il eut bien fait dans l'intérêt de sa race d'y être fidèle. Mais, n'anticipons pas. Il y eut sous ce règne une petite guerre en Espagne, une véritable miniature qui néanmoins en anima un peu la monotonie mais donna lieu à des comparaisons risibles et le pauvre Trocadéro fut bien caricaturé. En France on rit de tout. On était encore sous l'impression des guerres fabuleuses de Napoléon, aussi ne fut-on nullement troublé.

Nous dûmes passer une grande partie de l'été 1826 à Montmorency dans une maison bien située. A cette époque, c'était le rendez-vous de tout Paris et Enghien-Montmorency faisait fureur. Ma tante, les Bonnabel et Amédée venaient nous voir le dimanche et nous faisons de jolies promenades à pied, à cheval et à ânes (car les ânes de Montmorency ont une réputation méritée) dans les alentours qui sont tous plus jolis et plus champêtres les uns que les autres. Nous descendions souvent sur les bords du lac d'Enghien, et c'est dans une promenade sur l'eau que nous vîmes pour la première fois mademoiselle Celia Maillard et sa famille qui étaient venues s'y promener aussi, accompagnées par Amédée qui dès lors poursuivait un projet de mariage qui ne fut mis à exécution qu'en 1829.

Dans le courant de 1827 ou plutôt en décembre 1826, une dinde truffée devint la cause primitive de mon mariage et voilà comment ce fait qui peut te paraître risible eut lieu. M. Bonnabel avait l'habitude de donner dans son appartement particulier à déjeuner quelquefois, à des gens d'affaires et à des amis à lui, surtout des pays. Jamais il n'imposait cette obligation à sa tante, il était si discret et si plein de tact puis il voulait être libre de les traiter comme il l'entendait et c'était toujours avec un luxe de comestibles étrangers à la table de sa tante qui recevait cependant très bien, recevait trop souvent, pour faire d'habitude, ce que Bonnabel se permettait de temps à autre. Pendant les vacances que ma tante allait toujours passer à cette époque avec son fils chez M. Godon de Frileuse, Bonnabel s'emparait de la grande salle à manger et alors, donnait des dîners aux personnes de la société de sa tante qu'il voulait recevoir comme maître de maison et la cuisinière qui était grand cordon bleu déployait alors tous ses talents culinaires qui étaient d'ordinaire comprimés. Elle leur donnait toute l'extension possible, car rien n'était trop délicat ni trop recherché, pour mon excellent, généreux et épicurien beau-frère. Ce fut surtout pendant les 2 ou 3 années qui précédèrent son mariage qu'il se donna ce genre de plaisir, en août et septembre, nous fîmes plusieurs fois partie des invités et nous aimions infiniment ces réunions, il faisait si bien les honneurs de chez lui que c'était tout plaisir.

transmis par Gérard Orsel (à suivre)

Les ORSEL, industriels et négociants du XVIII^e siècle

Claude Orsel, qui, probablement, avait une affaire de fabrication d'articles de quincaillerie au Môtetier (une fabrique de clous y existe en 1715) quitta le Môtetier avec toute sa famille vers 1715 avec sa femme Marguerite Jordan et ses 6 enfants, pour s'installer rue Tupin à Lyon, et y avoir une affaire de quincaillerie. (Ce départ du Môtetier correspond à celui de nombreux marchands de la région, devenue sinistrée après le traité d'Utrecht en 1713, traité qui ouvrait le passage du Mont Cenis, et qui supprimait de facto le passage de toute voie commerciale par la vallée de la Guisane). Si Claude est décédé relativement tôt après son arrivée à Lyon (9/10/1726) il a ouvert ainsi la route à une progéniture très industrielle.

Ses **3 fils**, tous né au Môtetier les Bains (05) et arrivés enfants à Lyon, eurent en effet des carrières réussies

1 L'ainé, **Jean Orsel**, s'occupa, avec son frère Jacques, de l'affaire de quincaillerie (négociant fabricant) rue Tupin. Il se maria une première fois avec Marie Dumeynet, dont il eut 2 fils. L'ainé, Claude-Alexis est installé en 1752 à Saint Marc (Ile de la Dominique), associé comme marchand à Duvernay, et il reçoit des cargaisons envoyées par son père. Le second, Jacques, est associé à son père sous la raison sociale « Jean Orsel l'ainé père et fils » en 1752 rue Tupin

On retrouve les fils de son second mariage avec Elisabeth Perisse, François et Jean-André dans l'industrie lyonnaise naissante. Il avait envoyé son fils François en Angleterre (avec son cousin Antoine). François habitait alors « snow hill » à Birmingham pour apprendre les méthodes de fabrication, et il créa ainsi en 1781 à Lyon une manufacture de liqueur à dorer, en association avec son frère Jean André et le beau-frère de ce dernier, Antoine Saunier. Ils demandèrent pour leur manufacture de liqueur à dorer (vernis pour objets en cuivre) la protection de l'invention et celle des modèles créés (privilege accordé pour 15 ans). François s'installa à la Nouvelle Orléans (il y vivait en 1791 et il y est mort en 1794)

Jean André a quitté Lyon avant la révolution (vers 1782) pour s'installer à Paris, où il fut tout d'abord locataire de son cousin Joseph, s'installa rue des Blancs Manteaux, avant de devenir agent de change rue Vivienne, et de s'associer à Lafarge, créateur de la première caisse d'épargne; on le retrouve sur une fiche de police en 1793 ! rue de Charonne, avec une profession de « fabricant de coton ». On perd sa trace jusqu'à son décès en 1816 à Anet (près de Dreux 28).

2 **Jacques Orsel** a épousé Jeanne Deschamps et eut 9 enfants. Il avait acheté une maison importante rue Mercière (donnant en partie sur le quai de Saône), avait un très gros commerce de quincaillerie avec son fils aîné, avant de fortement doter tous ses enfants. Il est décédé en 1789 à Lyon à l'âge de 83 ans.

Son fils aîné, **Jean-Jacques Orsel** (14/10/1742 Lyon -1822 Lyon), dit Orsel l'ainé, célibataire, avait repris le commerce de quincaillerie rue Tupin. Il fut recteur de l'hôtel-Dieu de Lyon (1784/85), commissaire de section le 10/2/1790 (négociant place du Concert sur la liste des citoyens éligibles en 1790), nommé comme notable pour assister comme adjoint à l'instruction des procès criminels. Il habitait à sa mort à la Guillotière

Son second fils, **Antoine Orsel**, né à Lyon le 13/9/1743, effectua d'abord un séjour de plus de dix ans en Angleterre, où son père l'avait envoyé chez un de ses correspondants industriels de quincaillerie bijouterie pour apprendre la langue, et la fabrication et la commercialisation des articles de quincaillerie; Il s'installa alors à Paris vers 1770, où il s'associa avec son frère Joseph pour développer un gros négoce de quincaillerie bijouterie. Il acheta alors l'Hôtel Beaufort, rue Quincampoix, et épousa le 13/4/1776 Elisabeth Pélagie Charlot de Courcy, fille unique, mineure, et richement dotée (60 000 livres) de la veuve d'un gros commerçant de Paris (Marchand Bourgeois cloître Sainte-Opportune); Il est à noter que, sur le contrat de mariage (régi par les coutumes du pays lyonnais !), on trouve la liste de tous les invités présents, et si la famille d'Elisabeth Pélagie est très bien représentée, seul Joseph représente les Orsel, ce qui semble démontrer l'absence alors de tout autre membre de la famille en région parisienne.

Son troisième fils, **Joseph Orsel**, partit assez jeune pour Paris. Il s'occupa dans un premier temps d'un commerce rue St Denis (qualifié de mercier, le mercier représentant alors des commerces divers), puis, à l'arrivée de son frère Antoine, il s'occupa avec celui-ci d'un négoce de gros de quincaillerie bijouterie, avec une activité d'industriel producteur. A coté de cette activité, il brassa vite d'autres affaires, achetant en 1781 des terrains situés à Ménilmontant, et appartenant à l'ordre de Malte. Il habite alors rue de la "Place Vendôme", au coin de celle de la Fontaine Nationale. Il s'appelle alors Orsel de Lamécourt (du nom des terres en Ardennes qu'il avait acheté avec son



frère, pour y construire une usine de boutons)

Pendant la révolution, il abandonna le nom de Lamécourt (!), et profita de la liquidation des biens de l'Eglise pour parfaire sa fortune, en achetant entre autre le 24 floréal an II aux enchères publiques la majorité des terrains de l'Abbaye des Dames de Montmartre; Il acheta aussi de nombreux terrains (rue de l'Echiquier, rue d'Enghien, rue Poissonnière..). Joseph Orsel ne se maria pas, mais reconnut en 1813 sa fille Marie Louise Marthe , née en 1790 rue de la Verrerie, de père et de mère inconnus (!); Celle-ci épousa Jean-Jacques Lambin, fils de Nicolas Lambin, ami et associé de longue date de Joseph Orsel, mais n'eut pas d'enfants. Elle fut la principale héritière (moitié) de la grosse fortune. de son père En effet, celui-ci amassa une grosse fortune jusqu'à sa mort, qui intervint en 1820. Il habitait alors 27 rue Louis le Grand. Sa succession officielle se chiffre à plus de 2 millions de francs de l'époque (source acte de mutation) moitié à sa fille, moitié à parents et amis, particulièrement à son neveu Antoine Orsel, fils aîné de son frère Antoine. Il possédait de nombreux immeubles situés rue Louis le Grand, Faubourg Montmartre, Palais Royal, rue du Sentier, Bd Poissonnière, rue de Cristol, rue Granat..). Il figurait en 1806 parmi les 20 plus gros contribuables du département de la Seine ! C'est de lui que vient le nom de **Rue d'Orsel** dans le XVIII^e

Son quatrième fils, **André Orsel** (23/9/1747 Lyon) était associé avec son cinquième fils, Jacques (Jacob) Orsel, et Jérémie Mathieu dans un autre gros commerce lyonnais (fabricant de gaze).

Dans le même temps, ses filles Jeanne et Catherine ont épousé 2 importants marchands lyonnais, Louis Félicité (marchand drapier) et Claude François Maurice (marchand soyeux)

3 Joseph Orsel, qui a épousé Jeanne-Marie Ferroussat, fut d'abord marchand passementier à Lyon, puis, ayant acheté une charge, fut anobli, étant conseiller Secrétaire du Roi en la Chancellerie près la Cour des Monnaies de Lyon (installé le 19/12/1768), puis au Parlement de Nancy le 13/8/1776, .

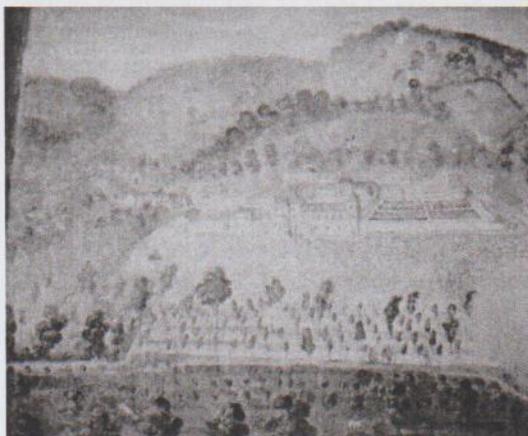
Sa fille Marguerite épousa Pierre Maupetit, qui était Secrétaire du Roi, chancelier des comptes de Montpellier, recteur de l'Hôtel Dieu de Lyon de 1772 à 1775, et fut par la suite Baron d'Empire

Sa seconde fille Jeanne-Marie Madeleine Orsel épousa François Buynand des Echelles, écuyer, seigneur des Echelles et co-seigneur d'Ambérieu en Bugey, Conseiller secrétaire du Roi près le Parlement des Dombes

Son fils, Joseph Orsel de Châtillon (qui signe Orsel-Duval) était avocat au conseil supérieur de Lyon, conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon (26/2/1772). Il acheta en 1780 la baronnie de Châtillon de Corneille, Montgriffon, La Verdatière et la Tour des Echelles en Bugey, en 1787 : la seigneurie de Châtellard de Luynes. Il comparut à Lyon en 89 au titre des Etats Généraux pour la noblesse.



Joseph Orsel de Châtillon



Château de la Tour des Echelles à Jujurieux
(fresques datant du début XVI^{ème})



Château de Châtillon de Corneille

CONTRAT de MARIAGE

ANTOINE ORSEL et ELISABETH PELAGIE CHARLOT de COURCY

le 13 Avril 1776

Furent présents Antoine ORSEL négociant à Paris , y demeurant rue Quincampoix, paroisse St Nicolas des Champs, fils majeur de Jacques Orsel négociant à Lyon et de Jeanne Deschamps son épouse, lesquels père et mère, le dit Orsel comparant déclaré avoir le consentement parental et en son nom d'une part,

et Dame Pélagie Godde veuve de Louis Charlot de Courcy, marchand d'étoffes envoyé à Paris demeurant rue St Denis paroisse Ste Opportune stipulante pour Demoiselle Elisabeth Charlot de Courcy, sa fille mineure demeurant avec elle même rue et paroisse à ce présenté, son consentement pour elle et la demoiselle d'autre part,

Lesquelles parties ont fait et arrêté les traités et conditions du mariage proposé et agréé entre Sieur Antoine Orsel et la demoiselle Elisabeth Pélagie Charlot de Courcy en la manière et ainsi qui suit en la présence des parents et amis cy après nommés savoir du coté du futur, de Sieur Joseph Orsel, négociant à Paris, frère, et Sieur Pierre Joseph Bayard, négociant ami, et du coté de la future de Sieur Augustin Charlot de Courcy, mineur, frère, et Adélaïde Charlot de Courcy, mineure soeur, de Laurent Alexandre Charlot de Launay, ancien commis au département de la guerre, oncle paternel, et Charles Charlot, premier commis du secrétaire d'état ayant le département de la guerre, oncle paternel, N Charlot de Flavigny, oncle paternel, et Elisabeth Charlot tante paternelle, veuve de Louis Gaudart, imprimeur du roi, Elisabeth Pannetier, veuve de Joseph Godde, marchand bourgeois de Paris, grand oncle maternel, Elisabeth Godde grande tante maternelle veuve de Charles de Sermet, directeur de la Ferme, Anne Marguerite Warin, épouse de Louis Charles Joseph Sermet cousin issu de germain maternel, Anne Eleonore Sermet leur fille mineure, petite cousine issue de germain maternel, Dame Marie Marthe Eleonore Godde veuve de Felix Gibert marchand bourgeois de Paris, tante maternelle, Marguerite Pélagie Gibert cousine germaine maternel et épouse de François Louis Bayard écuyer, Charles Nicolas Delahaye écuyer, oncle maternel quand à Joséphine Godde son épouse Josephine Delahaye mineure cousine germaine maternelle, François Bayard, écuyer, conseiller secrétaire du roi maison et couronne de France et de finance, ami, Jean Baptiste François Bayard écuyer avocat au parlement, ami, Adrien Louis Godart ci devant chargé des affaires du roi à la cour de Parme, cousin germain paternel, Demoiselle Michèle Scribe, fille majeure, petite cousine issue de germaine, et François Gibert marchand drapier à Paris et Marie Elisabeth Jacotin son épouse et Henriette Gibert leur fille mineure, amie.

C'est à savoir que la dame veuve de Courcy a promis de donner en mariage la demoiselle Elisabeth Charlot de Courcy sa fille au dit Antoine Orsel qui de sa part promet de prendre pour sa femme et légitime épouse et du dit mariage faire faire la célébration en famille et à l'église catholique apostolique et romaine.

Les droits des dits futurs époux seront réglés par les loix du pays de droit écrit telles qu'elles sont observées dans la ville de Lyon et Pays Lyonnais auxquelles les parties se soumettent par les présentes toutes coutumes et usages contraires singulièrement aux dispositions de la coutume de Paris encore que l'intention des parties soit de se fixer en la dite ville de Paris et d'y faire domicile permanent , en conséquence, les futurs ne seront point commun en biens et la future épouse ne pourra prétendre du coutumier de Paris.

En faveur du dit mariage la Dame Veuve de Courcy donne et constitue en dot future épouse sa fille la somme de soixante mille livres d'abord pour la remplir en ses droits successoraux en mobilier et immobilier en la succession du dit feu son père fruits et revenus et le surplus en avancement et sur sa succession future laquelle somme de soixante mille livres la dite dame Vve de Courcy promet et s'oblige de payer aux dits futurs époux la veille de la célébration du mariage.

En outre la dite future épouse se constitue en dot tous les biens qui pourront lui advenir par la suite à ce titre que ce soit pour la recherche perception et administration desquels elle fait et constitue son procureur général spécial et irrévocable, ledit son futur époux auquel elle donne à cet effet tous les pouvoirs requis et nécessaires pour le faire et disposer comme de biens dotés à la charge par le dit futur de luy payer une quittance en bonne et due forme par devant notaire du tout acquis recevra d'elle pour elle dans la suite en deniers et effets mobiliers pour la restitution en être faite ainsi que de la future dite somme soixante mille livres quand il y aura lieu pour sûreté desquelles. Restitution le dit futur époux affecte et assigne de se présent le tout de ses biens présents et à venir notamment sur la moitié qui lui appartient en une maison sise à Paris rue Quincampois.

Au cas de prédécès du dit futur époux avant la dite future épouse le dit futur époux lui accorde à titre d'augment en don de survie la somme de soixante mille livres une fois payée dont devra interest sur la pièce du denier vingt courront du jour de la dissolution du dit mariage sans que la dite future épouse puisse prétendre aucun autre augment pour tous les biens meubles et immeubles qui pourront lui revenir durant le mariage

Outre le contenu du dit Augment stipulé en l'article précédent la dite future épouse survivante retiendra tous les habits linges et nippes et diamants bijoux joyaux et dentelles qui se trouveront lui appartenant et être à son gage personnel ou de du dit futur qui lui en fait don au cas qu'elle le survive à titre de gain de survie tant pour luy tenir lieu de bagues et joyaux qu'en compensation du trousseau qu'elle aura et qui ne fait point partye des soixante mille livres par elle apportée en dot, et si la future épouse préfère pour son gain de survie une somme fixe elle aura et prendra la somme de dix mille livres une fois payée en lieu des dits habits linge diamants bijoux joyaux et dentelles ce qui sera à son choix et option de laquelle somme de dix mille livres au dit cas d'option d'icelle le futur époux lui fait don au dit titre de gain de survie.

Arrivant de décès de la future épouse avant celui du futur époux le dit futur époux aura terme et délai d'une année pour rendre et restituer tant de soixante mille livres apportées en dot par la future que le lui servir durant son mariage en meubles ou immeubles à tel titre que ce soit dont du tout cependant il payera interest du jour du décès de la future par le prix de cinq pour cent jusqu'au jour de remboursement et ledit futur époux retiendra seulement le trousseau apporté par la future pour luy tenir lieu d'indemnités et frais .

C'est ainsi que le tout acte convenu et accordé entre les partyes promettantes. Fait à Paris en la demeure cy-devant déclarée de la D. Veuve de Courcy l'an mille sept cent soixante seize, le treize avril après midi et ont signé:

(Suivent 35 signatures !!!!!, celles de tous les gens cités plus haut, plus les notaires)

L'acte comprend une 2^o partie avec mention dans la marge du premier paragraphe : Expédition le 6 août 1784)

Le six May an mille sept cent soixante seize sont comparus par devant les conseillers du Roy notaire au châtelet de Paris soussignés M Antoine Orsel nommé qualifié et domicilié en son contrat de mariage des autres et la dite Dame Elizabeth Pélagie Charlot de Courcy aussy nommée et qualifiée au même contrat, actuellement épouse du S Orsel avec lequel elle demeure et duquel elle est autorisée à l'effet des présentes.

Lesquels ont reconnu et confessé avoir parfaitement reçu de la D. Vve Charlot de Courcy leur mère et belle mère aussy nommée et qualifiée au contrat des autres partis qui leur a payé en espèces sonnantes et ayant cours la somme de soixante mille livres que la dite Charlot de Courcy a constitué en dot à la D Orsel sa fille suivant le contrat des autres partyes .

et laquelle somme de soixante mille livres les dits Sieur et D Orsel sur le contrat et quittent et remercient la D de Courcy leur mère et belle mère et de toutes choses relativement à la dite dot.

Dont acte fait et passé à Paris en ce jour et ont signé ce ou dix sept mots ont été rayés.

(suivent 4 signatures : Antoine Orsel, L P Charlot de Courcy, Gibert et Fournier).

IL Y A 50 ANS...

Photo prise le 11 mai 1957 par les Barba chez Thérèse Orsel !



Gabriel Orsel des Sagets

Henri Gondard
Edith Orsel des Sagets X Henri Gondard

Martine Orsel
Marie Louise Chambion X Raymond Orsel des
Sagets
Marie Josiane Galache X Robert Orsel des Sagets

Claude Orsel

Thérèse Palante X Yves Orsel

Catherine Chabert X Maurice Orsel

Geneviève Mainfroy X Gabriel Orsel des Sagets
Colette Orsel des Sagets

Philippe Orsel

Robert Orsel des Sagets
Alice Vairon X Georges Barba
Régine Orsel des Sagets

Philippe de Riberolles
Pierre Barba
Chantal Saint Jacques X Philippe de Riberolles

Marie Orsel des Sagets X Albert Saint Jacques

Georges Barba

Les noms indiqués ne sont peut être pas fiables à 100%

Merci de transmettre à la rédaction observations et informations....

CONTRAT DE MARIAGE

CHARLES RUÉ DES SAGETS—MARIE FLEURIE FOREST

Le premier Août 1829, à une heure et demie de relevé, par devant nous, Maire de la ville de Lyon, ont comparu Sieur Charles Rué des Sagens, né en la commune d'Ambierle, arrondissement de Roanne, département de la Loire, le 9 fructidor an 13 (27 août 1805), propriétaire, demeurant en la compagnie de ses père et mère à Semur en Brionnais, département de Saône et Loire, fils majeur et légitime de Sieur Gilbert Rué des Sagens, propriétaire, du consentement du quel il procède, et de Dame Marie Thérèse Sophie Ravier ;

Et Demoiselle Marie Fleurie Forest, née à Lyon, le 26 Thermidor an 10, (14 août 1802) demeurant en compagnie de son père, à Lyon, rue royale, fille majeure et légitime du Sieur François Claude Forest, ancien négociant, du consentement duquel elle procède, et de défunte Dame Françoise Marie Joséphine Placy ;

Les quels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage, dont les publications ont été faites à Lyon et à Semur les 19 et 26 juillet derniers, sans qu'il soit intervenu aucune opposition.

Vu les actes de naissances des futurs époux, le certificat des publications de Semur, acte reçu Deshaïres, notaire à Semur, le 24 juillet dernier, portant de la part du père du futur époux, consentement au présent mariage, avec pouvoir à la dame Marie Thérèse Sophie Ravier, son épouse, de réitérer les présents consentements partout où besoin serait, et de le représenter lors de la cérémonie du-dit mariage.

Le dit consentement déposé entre les mains de M^o Casati, notaire à Lyon, qui en a délivré expédition : des quels actes, en due forme il a été donné lecture, ainsi que du chapitre 6 du Code civil, titre 5 du Mariage.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE. ----- FRAIS. fr. cent. Expédition... 4 - Timbre... 4 88 Total... 2 ⁸⁸	MAIRIE DE LA VILLE DE LYON. <i>Acte de Mariage.</i> ----- EXTRAIT des Registres de l'Etat civil de la Mairie de la ville de Lyon.
---	--

Le premier Août. Mil huit cent vingt neuf, à une heure et demie de relevé, par devant nous, Maire de la ville de Lyon, ont comparu Sieur Charles Rué des Sagens, né en la commune d'Ambierle, arrondissement de Roanne, département de la Loire, le neuf fructidor an treize, propriétaire, demeurant en la compagnie de ses père et mère à Semur en Brionnais, département de Saône et Loire, fils majeur et légitime de Sieur Gilbert Rué des Sagens, propriétaire, du consentement duquel il procède, et de Dame Marie Thérèse Sophie Ravier ;
Et Demoiselle Marie Fleurie Forest, née à Lyon, le vingt six Thermidor an dix, fille majeure et légitime de Sieur François Claude Forest, ancien négociant, du consentement duquel elle procède, et de défunte Dame Françoise Marie Joséphine Placy ;
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage, dont les publications ont été faites à Lyon et à Semur les dix neuf et vingt six juillet derniers sans qu'il soit intervenu aucune opposition.
Vu les actes de Naissances des futurs époux, le Certificat des publications à Semur, un acte reçu Deshaïres, notaire à Semur.

Faisant droit à la réquisition des comparans, nous leur avons demandé s'ils veulent se prendre pour époux; d'après leurs réponses affirmatives, nous prononçons au nom de la Loi, que les dits Sieur Charles Rué des Sagets et Demoiselle Marie Fleurie Forest, sont unis par le mariage, dont acte à été passé et lu en présence de Dame Marie Thérèse Sophie Ravier, mère de l'époux et fondé de pouvoir de son mari, du Sieur François Claude Forest, père de l'épouse, des Sieur Jacques Martin, âgé de 39 ans, négociant, demeurant à Lyon rue Royale, cousin de l'épouse, Barthélémi Servan, âgé de 63 ans, rentier, demeurant à Lyon rue de la Cage, oncle de l'époux, Benoît Jean Marie Ravier du Magny, âgé de 38 ans, Conseiller à la Cour Royale de Lyon, y demeurant rue St Etienne, cousin de l'époux; témoins majeurs, lesquels ainsi que les époux, la mère de l'époux et le père de l'épouse ont signé avec nous. Ont ainsi signé: Charles Rué des Sagets, M. F. Forest, Forest, M.T.S. Ravier, née Ravier, femme Rué des Sagets, Servan, Ravier du Magny, Jacques Martin, G. Hugue, G.J. Servan aîné, G.A. Rué des Sagets, Casati Notaire, et T. Dugas adjoint.

Extrait certifié conforme par nous, Maire de la ville de Lyon, fait à l'Hôtel de Ville, Lyon, le 3 Août 1829.

Signé: Dugas

Document:
Lucien Orsel des Sagets

Le vingt quatre Juillet dernier, portant de la part du père de l'époux, consentement au présent mariage avec pouvoir à la Dame Marie Thérèse Sophie Ravier son épouse. De même le présent consentement appartient en l'absence de son père, et a été donné lors de la cérémonie du dit mariage. Le dit consentement déposé entre les mains de M. Casati, notaire à Lyon, qui en a délivré expédition. Desquels actes, en deux formes, il a été donné lecture, ainsi qu'il est porté dans le présent acte civil, libellé ainsi du mariage.

Faisant droit à la réquisition des comparans, Nous leur avons demandé s'ils veulent se prendre pour époux, d'après leurs réponses affirmatives, Nous prononçons, au nom de la loi, que les dits Sieur Charles Rué des Sagets et Demoiselle Marie Fleurie Forest, sont unis par le mariage. Dont acte a été passé et lu en présence de la Dame Marie Thérèse Sophie Ravier, mère de l'époux et fondé de pouvoir de son mari, du Sieur François Claude Forest, père de l'épouse, des Sieurs Jacques Martin, âgé de trente neuf ans, Négociant, demeurant à Lyon rue Royale, cousin de l'épouse, G. Hugue, âgé de vingt deux ans, Etudiant en Droit, demeurant à Lyon, rue Des Deux angles, cousin de l'épouse, Barthélémi Servan, âgé de soixante trois ans, rentier, demeurant à Lyon rue de la Cage, oncle de l'époux et Benoît Jean Marie Ravier du Magny, âgé de trente huit ans, conseiller à la Cour Royale de Lyon,

y demeurant rue St Etienne, cousin de l'épouse; témoins majeurs, lesquels, ainsi que les époux, la mère de l'épouse et le père de l'épouse ont signé avec nous. Ont ainsi signé: Charles Rué des Sagets, M. F. Forest, Forest, M.T.S. Ravier née Ravier femme Rué des Sagets, Servan, Ravier du Magny, G. Hugue, G.J. Servan aîné, G. A. Rué des Sagets, Casati notaire et T. Dugas adjoint.

Extrait certifié conforme par Nous —
Maire de la Ville de Lyon.

fait à l'Hôtel de Ville, Lyon, le
trois Août Mil huit cent vingt neuf.



Lucien Orsel des Sagets

EVENEMENTS FAMILIAUX

NAISSANCE:

Alban , né le 26 Août 2006 à Bourgoin Jallieu, fils de Olivier et Blandine Orsel des Sagets, petit-fils d'Etienne et Maria Pia.



Charlotte et Jules, nés le 17 Août 2006 à Amiens, enfants de Cédric et Bénédicte Pécriaux, petits enfants de Denys et Monique Pécriaux (née Orsel).

Thomas, né le 3 Novembre 2006 à Trappes, fils de Pierre et Loredana Systemans, petit fils de Yves et Brigitte Systemans , (née Orsel, branche des Sagets).



-Marin, né le 28 Janvier 2007 à Lille, fils de Guillaume et Anne Gaëlle Orsel, petit-fils de Jacques et Thérèse Orsel (branche des Sagets).



*Erratum : Naissance du N°24 il faut lire : Margaux Poupard
(avec un « d » et les excuses de la rédaction)*

EVENEMENTS FAMILIAUX :

Afin que les renseignements que vous transmettez pour cette rubrique, soient utilisables par Gérard Orsel pour la mise à jour de la généalogie familiale, merci de préciser :

Naissance : prénom, nom des parents, date de naissance, commune de naissance.

Mariage : noms et prénoms des conjoints, date, commune du mariage civil.

Décès : nom et prénom, date de décès, lieu du décès.

Une photo sera toujours la bienvenue.

La rédaction de la Guisane souhaite la bienvenue aux nouveaux nés, félicite les jeunes mariés, exprime toute sa compassion aux familles de ceux qui sont partis.

*

Merci transmettre à la rédaction les informations et les photos nécessaires à la vie de cette rubrique